

PASSEPORT POUR MAJEUR

Uniquement sur rendez-vous – tél : 01 64 72 55 60

Présenter les originaux et fournir les photocopies des documents demandés.

Première Demande	Renouvellement	Perte
<ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité valide ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois. - Livret de famille pour les femmes mariées. (si divorcée présenter le jugement pour l'autorisation de garder le nom marital). - Preuve de la nationalité française si vous avez été naturalisé et que ce n'est pas mentionné sur votre acte de naissance (Certificat de Nationalité Française - CNF). - Justificatif de domicile de moins de 3 mois* (facture d'énergie, facture d'eau, quittance de loyer, avis d'imposition, etc.) * Pour les hébergés : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant (facture d'énergie, d'eau, etc.) + Un justificatif à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (attestation de sécurité sociale, bulletins de salaire, impôts, certificat de scolarité <input type="checkbox"/>) + Une attestation d'hébergement avec la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien Passeport. - Carte nationale d'identité - Livret de famille pour les femmes mariées (si divorcée présenter le jugement pour l'autorisation de garder le nom marital). - Justificatif de domicile de moins de 3 mois* (facture d'énergie, facture d'eau, quittance de loyer, avis d'imposition, etc.) * Pour les hébergés : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant (facture d'énergie, d'eau, etc.) + Un justificatif à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (attestation de sécurité sociale, bulletins de salaire, impôts, certificat de scolarité <input type="checkbox"/>) + Une attestation d'hébergement avec la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de perte à faire auprès de l'Espace Services - Carte nationale d'identité ou copie Intégrale d'acte de Naissance de moins de 3 mois. - Livret de famille pour les femmes mariées (si divorcée présenter le jugement pour l'autorisation de garder le nom marital). - Preuve de la nationalité française si vous avez été naturalisé si non mentionné sur acte de naissance (CNF). - Justificatif de domicile de moins de 3 mois* (facture d'énergie, facture d'eau, quittance de loyer officielle, avis d'imposition) * Pour les hébergés : fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant (facture d'énergie, d'eau, etc.) + Un justificatif à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (attestation de sécurité sociale, bulletins de salaire, impôts, certificat de scolarité, relevé bancaire) + Une attestation d'hébergement avec la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant. - Si aucun document avec photo en votre possession, fournir un autre justificatif de domicile (assurance, carte grise <input type="checkbox"/>)
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>Dans tous les cas, ayez connaissance de la filiation de vos Parents : nom, prénom, date et lieu de naissance – Nom de jeune fille de votre Mère.</p> </div>		
<p>+ Deux photos d'identité (Visage 32mmx36mm, en couleur, de – de 6 mois, sans lunettes, oreilles et visage dégagés, sur fond clair (blanc interdit), pas de sourire, pas de bijoux, rien de visible dans les cheveux. (norme ISO/IEC 19794-s : 2005)</p> <p>+ Timbres fiscaux de 86 € à acheter dans un bureau de tabac ou au Centre des Finances Publiques ou https://timbres.impots.gouv.fr.</p>		

